

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PAILHARES DU 3 OCTOBRE 2025

Présents : Mme Anne SCHMITT, Mme Christiane PROTTE, Mme Evelyne MILESI, Mme GONTIER Magali, M. Emmanuel CAILLET, M. Guy BLANCHARD, Mme LE HIR Murielle, Mme Patricia MANIOULOUX.

Absents : M. Louis GRANGE (donne procuration à Mme Anne SCHMITT)

Secrétaire de séance : Mme Christiane PROTTE

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juillet 2025 est adopté.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 août 2025 est adopté

Délibération n°2025-37 Don à la commune de la part de l'association « Les Genêts d'or », suite à sa dissolution

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'ACCEPTER le don offert par l'association « les Genêts d'Or », représentée par Mme Cailloux Marie-José

D'EXPRIMER sa profonde gratitude à Mme Cailloux Marie-José, présidente de l'association « Les Genêts d'Or », pour sa générosité envers la commune.

D'AUTORISER Mme la Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 9

Contre :

Abstention :

Délibération n°2025-38 Décision modificative n° 1 – Révision de crédit

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315 – 041 Installations, matériels et outils techniques	52975.84 euros
R 2031 – 041 - 103 Logements communaux	52975.84 euros

Pour : 9

Contre :

Abstention :

Délibération n°2025-39 Désaffectation et déclassement d'une emprise communale chemin de Gaillardon en vue d'une cession

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de désaffecter ce terrain communal du domaine public et de le classer dans le domaine privé,

DECIDE d'accepter l'aliénation de la parcelle divisée de 102 m² au profit de M. Clauzier Bertrand qui en a fait la demande, pour la somme de 400€,

NOTE que M. Clauzier Bertrand prendra en charge tous les frais afférents à sa demande

CHARGE Mme la Maire d'engager les modalités administratives de cette affaire

AUTORISE Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour : 9

Contre :

Abstention :

Délibération n°2025-40 Présentation des devis pour la réfection du pont route de Machiron (9-1 Autres domaines de compétence des communes)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de choisir l'entreprise FAY Mathieu, avec un devis d'un montant de 2 971.80€

- **AUTORISE** la Mairie a signé le devis et à engager les dépenses nécessaires à la réparation du pont

Pour : 9

Contre :

Abstention :

Délibération n°2025-41 Limitation de tonnage « Route de Machiron »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de faire un arrêté limitant le tonnage sur la route de Machiron à 15t, sauf pour les engins agricoles, et d'installer les panneaux de signalisation correspondant.

ACCEPTE que Mme la Maire autorise ponctuellement de dépasser cette limite aux personnes et entreprises qui en feront la demande

Pour : 9

Contre :

Abstention :

Délibération n°2025-42 Remboursement de frais à Mme FRANCES Agnès

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la Maire à rembourser par mandat administratif la somme de 22.90 euros sur le compte de Mme Frances

Pour : 9

Contre :

Abstention :

Délibération n°2025-43 Convention de participation dans le cadre de l'atlas de la biodiversité communale et communautaire avec Arche Agglo (ABC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE Mme la Maire à signer la convention financière dans le cadre de la démarche « Atlas de la biodiversité communale et communautaire »

DEMANDE à Mme la Maire de prévoir les crédits nécessaires à la participation financière

Pour : 9

Contre :

Abstention :

Délibération n°2025-44 Réévaluation des charges des appartements de la Maison Billon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer les charges du Studio à 30€/Mois, à compter du 1^{er} novembre 2025

DECIDE de maintenir les charges du grand appartement à 100€/mois

DECIDE d'effectuer un remboursement de 600 € au locataire du studio, correspondant au trop versé du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025

Pour : 9

Contre :

Abstention :

Questions diverses

- Acquisition de la parcelle C731 – Nectardéchois
- Action broyage et déploiement du compostage par Arche Agglo
- Demande communale de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse réhydratation

Prochaine séance du Conseil Municipal le 14 novembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h14

A Pailharès le 8 octobre 2025

La Maire

Anne SCHMITT

